



LE LABEL JEUNE : **DEROULEMENT ET MODALITES D'INSCRIPTION**

Vous êtes Président(e), éducateur(trice), dirigeant(e) d'un club, et vous souhaitez améliorer sa structuration ? L'application Footclub du Label Jeune est faite pour vous.

En effet, cette dernière vous permettra d'établir un bilan complet du développement Administratif, Educatif, Sportif et d'encadrement de votre club.

Pour cela, plusieurs documents sont à votre disposition afin connaître les différentes étapes à suivre :

- **Pour réaliser le diagnostic**, qui vous permettra d'avoir une « visibilité » de la structuration de votre club, vous pouvez suivre la démarche expliquée dans le lien suivant : [E602 Projet Club Autodiagnostic](#)
- A tout moment, vous pourrez **imprimer** cet autodiagnostic : [E604 Projet Club Editions](#)
- Vous pouvez réaliser autant **d'autodiagnostic**s que vous le souhaitez (*selon les éventuelles modifications organisationnelles de votre club*). **Pour désigner la ou les personnes pouvant réaliser ce diagnostic** (Responsable Technique ou une autre personne), merci de suivre la procédure suivante : [Label. resp jeunes pour diagnostic](#)
- Lorsque vous aurez décidé de **valider votre candidature**, celle-ci sera officielle et vous ne pourrez revenir en arrière ! Pour plus d'informations, vous pouvez cliquer sur le lien suivant : [E603 Projet Club Candidature Label](#)
- Un des critères incontournables est de posséder un numéro d'agrément Jeunesse et Sports et de le **renseigner sur footclub**. Pour y parvenir :



- o Si votre club n'a pas d'agrément Jeunesse et Sports, s'adresser à la **Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais**, Résidence Saint-Pol, 14, voie Bossuet à Arras
- Dans le projet de formation de l'encadrement, il faudra **identifier dans footclub** le :
 - o Responsable jeunes
 - o Référent Programme Educatif Fédéral
 - o Référent arbitres
 - o Référent « sécurité » (uniquement pour les clubs évoluant dans les championnats nationaux)
 - o Référent « foot féminin » (à partir de la saison 2017/2018)
 - **Voici la procédure** : [Label. identification des référents](#)

IMPORTANT

Pour les candidatures concernant tous les clubs (Fédéraux, Ligue et District), la date limite de dépôt est fixée au **31 octobre 2017 dernier délai**. Au-delà, les dossiers ne seront pas traités.